

**Nombre de membres en
exercice** : 11**Séance du jeudi 20 juin 2024****Présents** : 10

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-juin à vingt heures, l'Assemblée régulièrement convoquée le 13 juin 2024, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier CARDENOUX.

Votants : 10

Sont présents : Didier CARDENOUX, Pierre MOINS, Eliane GOY, Lucien ANDRAUD, Catherine AUGUIN, Danielle HUGUET, Laurent MARION, Véronique PISSAVY, Méloé TRONCHE-FAUCHER, Gérard VERDIER

Excusé : Denis CHAUVET

Secrétaire de séance : Danielle HUGUET

Objet : AVENANT AU CONTRAT DE MAÎTRISE D'OEUVRE "ATELIER PAPON" (DEL 2024 48)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée sa décision du 28 janvier 2023 concernant le contrat de maîtrise d'œuvre signé avec l'Atelier PAPON pour la réhabilitation d'appartements locatifs au sein de l'ancien foyer logement. Le taux de rémunération préalablement défini par le marché initial s'élevait à 12,50 % pour un montant de travaux estimé à 95 000 € H.T. Suite aux ajustements apportés au projet (ajustement des travaux à réaliser, remplacement des menuiseries extérieures non prévu au marché initial...) madame Nadège PAPON propose, au titre d'une remise commerciale, un taux d'honoraires abaissé à 11.50 % du montant des travaux qui à ce jour s'élève à la somme de 120 085.70 € H. T. Le montant de la rémunération passe ainsi de 11 875. € H. T. à 13 809.85 € H. T.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de donner son accord à l'avenant n° 1 au marché précité pour un montant de 13 809.85 € H. T.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer ledit avenant avec l'Atelier PAPON.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA RÉHABILITATION DE DEUX APPARTEMENTS DE L'ANCIEN FOYER LOGEMENT (DEL 2024 49)

Monsieur le Maire informe que les travaux de création de logements locatifs sont éligibles à une aide du Conseil départemental. Après avoir pris connaissance du chiffrage des travaux qui s'élève à la somme HT de **133 896 €**, le Conseil, à l'unanimité,

- **DÉCIDE**
 - **de solliciter** l'aide du Conseil départemental du PDD pour la réalisation des travaux susvisés au sein de l'ancien foyer logement ;
 - **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au projet ;
 - **d'adopter** le plan de financement définitif comme suit :

○ Coût total de l'opération H. T.	133 896 €
○ Subvention de la CCMS	24 759 €
○ Subvention de la Région	51 800 €
○ Subvention du Conseil départemental	20 000 €
○ Fonds propres	37 337 €
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Objet : TERRITOIRE D'ÉNERGIE : REMISE EN ÉTAT DE LA BORNE "FORAIN" SISE PLACE DU MARCHÉ (DEL 2024 50)

Sur proposition de Monsieur le Maire :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'estimation des dépenses dressée par « Territoire d'Energie » du PDD concernant la remise en état du coffret de prises sis place du marché pour un montant de 3 400 €.

Cette opération étant subventionnée par l'établissement précité à hauteur de 50 %, le Conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention de financement fixant la participation communale à la somme de 1 700 €.

Objet : ADHÉSION A L'ANEM (ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE) (DEL 2024 51)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM), créée en 1985, représente les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics pour obtenir la mise en œuvre d'une politique de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne. Il précise que L'ANEM travaille par ailleurs avec toutes les associations d'élus ainsi qu'avec tous les organismes associatifs et socioprofessionnels de la montagne et contribue à assurer la synergie des efforts, jouant ainsi un rôle pivot pour fédérer les montagnards et défendre l'avenir des territoires et des populations de montagne.

La commune étant classée en zone de montagne, son adhésion à l'ANEM est possible et donne lieu à une cotisation annuelle comportant une part fixe et une part variable qui est fonction de la population et du nombre de résidences secondaires.

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur,

Considérant qu'il n'y a plus intérêt pour la commune de faire entendre sa spécificité montagnarde auprès des pouvoirs publics, d'apporter ses réflexions pour trouver des solutions durables à ses problématiques et de bénéficier d'une expertise spécifique ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne plus adhérer à l'ANEM (Association Nationale des Élus de la Montagne).

Objet : INFORMATIONS DIVERSES :

- **Modification du PLU** : Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de Madame MACHEIX du bureau d'études « RÉALITÉ & DESCOEURS » qui, suite à la présentation du bilan du PLU, a questionné la DTT afin de connaître sa position pour permettre le changement de destination de certaines constructions. Un accord est donné sur le principe sous réserve que soit concerné un nombre limité de constructions situées près du bourg et bénéficiant de l'ensemble des réseaux. Cette proposition ne répondant pas aux attentes de la municipalité, il est décidé de recontacter la DDT ultérieurement.
- **Bureau de vote pour les élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024** :
 - 08 h – 11 h : Pierre MOINS – Eliane GOY – Laurent MARION.
 - 11 h – 13 H : Didier CARDENOUX – Catherine AUGUIN - Danielle HUGUET- Véronique PISSAVY.
 - 13 H – 16 H : Gérard VERDIER – LUCIEN ANDRAUD – Denis CHAUVET.
 - 16 H – 18 H : Didier CARDENOUX – Danielle HUGUET – Pierre MOINS – Eliane GOY.
- **Travaux des appartements** : Ces derniers avancent. La possibilité de réfection de la cage d'escalier qui les dessert en partie sera abordée lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H.

La secrétaire de séance, **D. HUGUET**

Le Maire, **D. CARDENOUX**